

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191014-002****du 14 octobre 2019****n°002****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET

POUVOIRS (2) : Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BARREAU et M.MELQUIOND donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**OBJET : Versement des fonds de concours aux communes - Complément 2019**

Le Pacte financier et fiscal, adopté par la délibération n°6 du conseil communautaire du 27 novembre 2017, affirme la volonté de Grand Châtellerault d'aider ses communes membres en leur versant des fonds de concours.

Le règlement des fonds de concours a été adopté par la délibération n°7 du conseil communautaire du 3 avril 2018.

Les communes ont transmis pour 2019 de nouvelles demandes de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement des fonds de concours

Le comité de pilotage de Grand Châtellerault ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au bureau communautaire pour délibération.

* * * * *

VU l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-2,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°13 du conseil municipal de la commune de Châtellerault du 9 avril 2015 portant sur l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 27 novembre 2017 approuvant le pacte financier et fiscal 2018-2020,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191014-002****du 14 octobre 2019****n°002****page 2/2**

VU la délibération n°7 du conseil communautaire du 3 avril 2018 approuvant le règlement des fonds de concours 2018-2020

CONSIDERANT un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

CONSIDERANT que ces demandes, conformes au pacte financier et fiscal et au règlement des fonds de concours ont été étudiées par le comité de pilotage « fonds de concours » le 18 septembre 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder les fonds de concours demandés sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours, conformément au tableau suivant :

N°	Communes	Intitulé de l'Opération	Montant des travaux HT	Taux arrondi	Montant fonds de concours 2019
1	Archigny	Menuiseries divers bâtiments communaux	13 633,61	50%	6 816,80
2	Mairé	Changement des ampoules d'éclairage dans le bourg par des leds	13 500,00	50%	6 750,00
3	Orches	Prise en compte de la réglementation thermique supérieure à la norme RT 2012	30 000,00	50%	15 000,00
4	Saint-Rémy-sur-Creuse	Isolation toiture et plancher Salle des Fêtes	16 750,34	41%	6 814,67
5	Saint-Rémy-sur-Creuse	Diagnostic Consolidation tour de Gannes	7 240,07	50%	3 620,00
6	Saint-Rémy-sur-Creuse	Remplacement des moteurs de tintement et des battants des 2 cloches de l'Eglise (montant complémentaire)	1 291,50	38%	489,90
7	Vicq sur Gartempe	Projet de forage et d'irrigation du stade municipal	16 344,25	50%	8 172,12
8	Velleches	Remise en état école fenêtres et ventilation	10 426,73	50%	5 213,00

Total actions complémentaires 2019

109 186,50

48,43%

52 876,49

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER